

DÉPARTEMENT DU GERS
 COMMUNE DE NOGARO
 PLAN LOCAL D'URBANISME

RÈGLEMENT GRAPHIQUE
 ÉCHELLE : 1/5 000

4

PRESCRIPTION DU PLU : 27 mars 2024
 DÉBAT SUR LE PADD : 19 février 2025
 ARRÊT DU PLU : 04 août 2025
 ENQUÊTE PUBLIQUE : Du 27 novembre 2025 au 05 janvier 2026
 APPROBATION DU PLU : 29 avril 2026

Bureau d'études Urbadoc Badiane
 Chef de projet : Etienne BADIANE
 Chargées de projet : Pauline LEROUX,
 Coline ARNAUD,
 Elsa DE OLIVEIRA
 1 rue des Lavandes
 32200 LOMBEZ
 06 80 43 26 46
 contact@urbadocbadiane.fr

- Légende**
- Zones urbaines**
- Ua : Zone urbaine du centre-bourg
 - Ub : Zone urbaine correspondante aux extensions pavillonnaires et aux hameaux à densifier
 - Uf : Zone urbaine fermée
 - Ue : Zone urbaine à vocation d'équipements
 - Us : Zone urbaine à vocation d'activités de sport automobile et aéronautique
 - Ux : Zone à vocation d'activités
- Zones à urbaniser**
- AU : Zone à urbaniser à vocation d'habitat
 - ALU : zone à urbaniser à vocation de loisirs
 - ALUx : Zone à urbaniser fermée à vocation d'activités
- Zones naturelles**
- N : Zone naturelle
 - Np : Zone naturelle protégée
- Zones agricoles**
- A : Zone agricole
 - At : STECAL ludo-touristique en zone agricole
- Prescriptions**
- Orientation d'Aménagement et de Programmation
 - Changement de destination
 - Arbres remarquables à préserver au titre de l'article L151-23 du code de l'urbanisme
 - Emplacement réservé
- Trame verte et bleue**
- Sous-trame des milieux aquatiques et humides à préserver au titre de l'article L151-23 du code de l'urbanisme
 - Sous-trame des milieux ouverts et semi-ouverts à préserver au titre de l'article L151-23 du code de l'urbanisme
 - Sous-trame des milieux boisés à préserver au titre de l'article L151-23 du code de l'urbanisme
 - Hauts à préserver au titre de l'article L151-23 du code de l'urbanisme
- Autres légendes**
- Altis des zones inondables
 - GR 101 : Plan Départemental des Itinéraires de Promenades et de Randonnée
 - Cours d'eau avec inconstructibilité de 10 mètres de chaque côté des berges

N°	Désignation	Parcelle	Bénéficiaire	Lieu-dit	Superficie
1	Création d'un parking	AH 221 = 221 - 480	Commune	Bourg	
2	Amenagement d'un carrefour	AI 53 / D- 85-86-87- 88-312-313	Commune	Montrouge	8 526 m²
3	Amenagement d'un carrefour	AB 4	Commune	Bourg	250 m²
4	Agrandissement de la maison médicale	AH 76-77- 0451-0450	Commune	Bourg	984 m²

